



Les enjeux de la formation

Pour mieux comprendre les enjeux d'une formation à un permis de conduire, nous devons d'abord rappeler le rôle d'une auto école.

Une auto école ne délivre pas le permis de conduire, c'est en effet l'état qui est en charge de cette tâche. Le rôle de l'auto-école est de vous former à travers l'apprentissage de diverses connaissances théoriques et compétences pratiques afin de vous faire aborder dans les meilleures conditions les épreuves du code et de l'examen pratique.

L'apprentissage

L'apprentissage de la conduite d'un véhicule à moteur répond à des critères définis par la sécurité routière. L'évolution des véhicules, de la route, des usagers a tout au long de ces dernières années modifier les enjeux de la formation.

Il n'est plus suffisant de savoir déplacer le véhicule, il faut savoir, de manière autonome, le déplacer dans un environnement en s'adaptant à celui-ci afin d'assurer sa sécurité mais aussi celles des autres.

C'est pour ces raisons que nos formations sont bien sûr organisées autour des connaissances des règles de circulation et du maniement pratique du véhicule mais en intégrant les bons conseils comportementaux. Dans ce but la sensibilisation à des thèmes tels que l'alcool, les stupéfiants le téléphone, la courtoisie, l'éco conduite font aujourd'hui partie intégrante de nos objectifs de formation.

Evaluation de départ

L'évaluation de départ est obligatoire et doit proposé par votre auto école avant tout début de formation.

A l'auto école BACO vous pouvez réaliser votre évaluation de départ de deux manières.

Soit sur notre simulateur dynamique sime drive, durée environ 35 min

Soit en véhicule avec un moniteur durée environ 50 min.

Cette évaluation permet de déterminer un volume prévisionnelle du nombre d'heure théorique et pratique nécessaire à votre formation.

Vous serez évalués sur plusieurs critères.

- Votre expérience personnelle et votre rapport à l'apprentissage de la conduite
- Vos connaissances déjà acquises
- Votre capacité d'écoute et de réalisation des tâches demandées
- Votre qualité de perception visuelle

Une formation en trois étapes

- Dans un premier temps nous vous transmettrons toutes les connaissances théoriques nécessaires pour la réussite de votre code.

L'obtention du code ne devant pas être une finalité mais bien la base d'un bon apprentissage à la conduite nous aborderons ensemble tout les thèmes nécessaire.

- Signalisation
- Croisements / dépassements
- Priorités / intersections
- Règles de circulation
- Arrêts / stationnements
- Autoroutes
- Visibilité / éclairage
- Tunnels / passages à niveau
- Eco-conduite / éco-mobilité
- Usagers vulnérables / partage de l'espace
- Prise de conscience des risques
- Conduite pratique
- Sanctions/ formations

Tous ces sujets sont les bases des connaissances indispensables pour bien appréhender la route par la suite (avez-vous déjà essayé de monter un meuble sans consulter sa notice de montage...).

Pour l'apprentissage de ces connaissances nous mettons à votre dispositions des cours animé par des moniteurs diplômés, une base de donnée de plus de 4800 questions de code de la route, un suivi informatique personnalisé de votre parcours d'apprentissage, un accès à un compte personnalisé sur internet pour travailler de manière autonome des cours ou des séries comme à l'examen, et un livre de code comportant des fiches synthétiques pour faciliter votre apprentissage.

A la suite d'un travail régulier et efficace nous vous proposerons un passage de l'examen dans la ville de votre choix (nécessite la présence d'une société organisatrice de cession d'examen).

Afin de vous soulager au mieux dans ce moment stressant sachez qu'à l'auto école Baco on s'occupe de tout. En effet aujourd'hui les sessions d'examens de code sont organisés par des sociétés privées. Il est donc nécessaire de réserver sa place en ligne. Pas de panique !! nous le faisons pour vous et nous vous fournissons tout les renseignements nécessaires pour vous n'avez plus qu'à vous concentrer sur votre objectifs.

L'examen du code de la route comprend 40 questions et pour le réussir vous devez obtenir un résultat minimum de 35 bonnes réponses sur 40.

- Dans un second temps vous serez formé au maniement autonome d'un véhicule à moteur en respectant toutes les règles de conduite et les divers environnements dans lesquels vous serez amené à évoluer.

Ainsi nous vous transmettrons les connaissances nécessaires à :

- la maîtrise d'un véhicule à moteur
- la capacité à assurer votre sécurité et celles des autres usagers
- l'aptitude à percevoir les dangers et anticiper vos actions
- votre capacité à conduire en respectant l'environnement
- adopter un comportement courtois et respectueux envers les divers usagers rencontrés

Fort de ses 34 ans d'existence l'auto école BACO vous fera profiter de toute son expérience afin de vous proposer la meilleure formation en vue de la réussite de votre examen final. Notre équipe composée de 5 moniteurs auto et un moniteur moto sauront se mettre à votre disposition pour s'adapter au mieux à votre emploi du temps.

Au sein de l'auto école BACO vous avez accès à 4 formules pour le permis auto et 3 pour le permis moto.

Permis auto

La conduite accompagnée

- Avoir 15 ans minimum
- Disposer d'un accompagnateur titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans
- Avoir l'accord de son assurance
- Etre titulaire du code de la route
- Effectuer un minimum de 20 h de formation pratique à la conduite

- Effectuer un rendez vous préalable à la conduite accompagnée avec son accompagnateur
- Effectuer 3 rendez vous pédagogique à intervalle régulier
- Passer l'épreuve pratique du permis de conduire

La conduite supervisée

Elle ressemble à la conduite accompagnée mais s'adresse aux personnes majeures.

L'accompagnateur doit répondre aux mêmes conditions que pour la conduite accompagnée.

L'élève doit avoir réussi son code, avoir effectué au moins 20 h de formation à la conduite (13h pour les boîtes automatique) et avoir réalisé un rendez vous préalable à la conduite de 2h avec l'accompagnateur.

La conduite supervisée peut être faite avant un passage de l'examen pratique ou après un échec à l'examen.

La formation traditionnelle (boite mécanique)

- Avoir 17 ans minimum
- Obtenir le code de la route
- Suivre une formation pratique de 20h minimum
- Passer l'épreuve pratique du permis de conduire

La formation traditionnelle (boite automatique)

- Avoir 17 ans minimum
- Obtenir le code de la route
- Suivre une formation pratique de 13h minimum
- Passer l'épreuve pratique du permis de conduire

Cette formation vous permettra d'obtenir le permis de conduire uniquement des véhicules à boîte automatiques. Après 6 mois de conduite sur ce type de véhicules vous pourrez revenir à l'auto école et après avoir suivi une formation de 7h sur boîte mécanique c'est l'auto école qui validera votre permis boîte mécanique (vous ne repasserez pas d'examen)

Permis moto

En plus de votre formation pratique vous serez sensibilisé lors de cours théorique sur les dangers spécifiques afférent aux deux roues.

Le permis A1 (125 cm3)

- Avoir 16 ans minimum
- Etre titulaire du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique de 20h minimum
- Réussir les épreuves du permis (plateau et circulation)

Vous pouvez également obtenir l'autorisation de conduire une 125 cm3 avec les condition suivantes :

- Etre titulaire du permis B depuis au moins 2 ans
- Suivre une formation de 7 h en auto école

Permis A2

Ce permis s'adresse à toutes les personnes **à partir de 18 ans révolus** qui souhaitent conduire une moto de puissance intermédiaire entre le permis A 1 et le permis A.

Le permis A2 autorise la conduite d'une moto (2 roues) d'une puissance maximale limitée à 35 Kw et d'un 3 roues d'une puissance maximale limitée à 15 Kw.

Vous ne pouvez plus passer le permis A directement, quel que soit votre âge.

- Avoir 18 ans minimum
- Etre titulaire du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique de 20h minimum
- Réussir les épreuves du permis (plateau et circulation)

Passerelle permis A2 permis A

- Etre titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans
- Suivre une formation de 7h en auto école

- Enfin nous vous accompagnerons afin d'appréhender au mieux votre examen final où toutes ces compétences seront vérifiées et notées par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière afin d'obtenir le permis de conduire.

L'épreuve pratique du permis de conduire est effectuée par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière et vous êtes accompagnés par un moniteur qui se trouve à l'arrière dans le véhicule.

L'épreuve dure 32 min vous devez vous munir d'une pièce d'identité et de votre livret de conduite.

Les compétences évaluées :

- Votre capacité à vous installer correctement à bord et d'assurer votre sécurité et celle de vos passagers
- Votre connaissance du véhicule et des informations importantes de secourisme
- Votre maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule
- Votre capacités d'analyse des situations et d'adaptations aux situations afin d'assurer votre sécurité et celles des autres usagers
- Votre capacité à être autonome
- Votre capacité à adopter une conduite ecoresponsable et courtoise

A la fin de l'épreuve vous êtes invité à quitter le véhicule et vous recevez votre résultat 48 heures plus tard.

Vous êtes notés sur un total de 31 points et vous devez en obtenir au moins 20 et ne pas avoir d'erreur éliminatoire pour réussir l'examen.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : _____ **SÉRIE** _____

EXEMPLAIRE
ADMINISTRATION

Date : ____/____/____ Centre : _____ N° de département : _____
 L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____
 Mme, Mlle, M. (1) : _____ Prénom : _____
 (1) Payer les montants indiqués : non de naissance avant du nom d'usage et/ou à la fin
 Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : ____/____/____ à : _____
 N° de département : ____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____
 régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen
 (retourner la mention correspondante et appuyer celle inutile)
FAVORABLE
INSUFFISANT
 Examen non mené à son terme

Codes spécifiques :
 01 101 102 103 105 Ar
 106 jusqu'au : ____/____/____
 Vaut titre de conduite à compter du : ____/____/____
 Valite médicale valide jusqu'au : ____/____/____
 Autres codes : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	0	1	2	3				
Effectuer des vérifications du véhicule	0	1	2	3				
Connaitre et utiliser les commandes	0	1	2	3				
Comprendre la route								
Prendre l'information	0	1	2	3				
Adapter son allure aux circonstances	0	1	2	3				
Appliquer la réglementation	0	1	2	3				
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers	0	1	2	3	0	0	0	
Partager la chaussée	0	1	2	3	0,5	0,5	0,5	
Maintenir des espaces de sécurité	0	1	2	3	1	1	1	
Sous-totaux								
Courtoisie au volant					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Total général								

Observations

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.

!!! Petit rappel !!!



AVEC LES EXAMINATEURS DU PERMIS DE CONDUIRE, AUCUNE AGRESSION N'EST PERMISE.

7 500 euros d'amende

en application de l'article 433-5 du Code pénal

Si ces faits sont commis en réunion, 6 mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende.
En cas de paroles, gestes ou menaces adressés à l'encontre d'un examinateur du permis de conduire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction.

5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende

en application de l'article 222-12 4° bis du Code pénal

Si avec usage ou menace d'une arme ou commis par plusieurs personnes : sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende. Dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende si ces deux situations sont réunies.
En cas de violences ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours.

3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende

en application de l'article 222-13 4° bis du Code pénal

Si il y a une ITT, avec usage ou menace d'une arme ou commis par plusieurs personnes : cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende si ces deux situations sont réunies.
En cas de violences ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) inférieure à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail.

**DANS TOUS LES CAS, VOUS ENCOUREZ
3 ans d'interdiction de vous
présenter à l'examen**

en application des articles L. 211-1 et L. 221-5 du code de la route

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Nos points forts

- 34 ans d'expérience
- De larges horaires d'ouverture
- 5 moniteurs auto et 1 moniteur moto
- Adaptation sur vos disponibilités
- Situation géographique (proche du principale lycée, de la gare routière et ferroviaire, du centre ville, et de large zone de stationnement)
- Matériels pédagogiques modernes, quantitatif et qualitatif
- Des moniteurs diplômés et expérimentés (minimum plus de 10 ans d'expérience)